

Liste des Mutuelles Santé prenant en charge les séances d'Hypnose

A

Abéla Santé

AG2R La Mondiale (rembourse 4 séances par an et par assuré)

AGF (contrat "Tonus / Latitude Santé")

AGIPI

Allianz Santé

ALPIS

AIO Santé

APICIL

APRICE

April Santé

Apthéma Santé (rembourse 45 €/séance dans la limite des frais réels).

ARCIL

Assuréo

Axa

B

BCA MMA.

C

Cabinet Vandamme

CAIRPSA-CARPRECA

Caisse Complémentaire des Cadres

Caisse des Chantiers Navals de l'Atlantique

Caisse de Prévoyance « La Boétie »

Caisse Mutuelle d'Assurance et de Prévoyance (C.M.A.)

Cap Mutuelle

CAPRICEL-Groupe Magdebourg

CAPRICEL-IRPELEC-APRICE

D

Direct AssurFinance (rembourse 25 €/consultation dans la limite de 3 par an)

Dynalis (rembourse 100% des séances, jusqu'à 8 séances par an)

G

Gay Prévoyance (contrats "Formule 300" ou "Formule 400" remboursent 183 €/an)

G.F.P Prevunion

Groupe Azur
Groupe Bellini
Groupe Elvia
Groupe France Mutuelle (le contrat « Optimal » rembourse jusqu'à 30,50 €/séance)
Groupe Generali
Groupe I.C.A.
Groupe Malakoff
Groupe Mercer (Contrat « Option 3 »)
Groupe Molitor
Groupe Mornay
Groupe Préca

H
Harmonie Mutuelle

I
IRPELEC
Intégrance (prise en charge dans la limite de 150 €/an)

L
Le Lien Familial

M
Matmut Assurances
Ménage Prévoyant (Contrat « Option Plus »)
MFIF
MGEN (rembourse 26 € par séance)
MNCI (prend en charge les séances jusqu'à 92 €/an)
Mutuelle Civile de la Défense
Mutuelle Familiale de l'Ardèche
Mutuelle Générale des Salariés (rembourse dans la limite de 130 €/an)
Mutuelle du Personnel de la Caisse des Dépôts et Consignations
Mutuelle de France
Mutuelle de l'Anjou (rembourse 75 €/an et par personne)
Mutuelle de l'Armée de l'Air
Mutuelle de la BNP
Mutuelle de la RATP
Mutuelle Familiale de l'Île de France (rembourse 50€/séance)
Mutuelle Verte

O

OPEGA (rembourse jusqu'à 80% des frais suivant les formules)

P

Prado Mutuelle (les contrats "Punch" et "Zen" prennent en charge 4 séances/an)

PRECOCIA Mutuelle

PREVIADÉ Mutuelle de Prévoyance

R

Régime Spécial d'Assurance Maladie de la CCI

S

Société Mutualiste du Personnel du CCF

SMEBA (le contrat « Écume » rembourse jusqu'à 76 € par an)

SMENO (rembourse à hauteur de 30 € (forfait M), 60 € (forfait L) ou 100 € (forfait XL))

Société Mutualiste Inter-Professionnelle Rhône-Alpes

Swiss Life (contrat « Ma santé facile »)

U

UMC (rembourse 23 €/séance dans la limite de 10 séances/an)

V

Verspieren Assurances

Verrerie Ouvrière Albigeoise (rembourse 50% des séances)